



Province de Québec
Municipalité régionale de comté du granit
Municipalité de Saint-Romain

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ

Par la soussignée, Nicole Chicoine, directrice générale / secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Romain, que le conseil de la municipalité à sa session du onzième jour d'avril 2022, a adopté le règlement intitulé :

**« RÈGLEMENT 2022-333 FIXANT LES TARIFS APPLICABLES
SUR LES DÉPLACEMENTS, REPAS ET LOGEMENT
POUR LES ÉLUS ET OFFICIERS MUNICIPAUX »**

Ce règlement est disponible à la consultation sur le site de la municipalité www.st-romain.ca et au bureau municipal, situé au 290 rue Principale.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Romain, ce treizième jour d'avril 2022.

Nicole Chicoine

Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (C.M. ART. 420)

Je, soussignée, Nicole Chicoine, secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Romain, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits suivants désignés par le Règlement 2019-316 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Saint-Romain, soit sur le tableau d'affichage de l'Hôtel de ville et sur le site Internet de la Municipalité, le 13 avril 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce treizième jour d'avril 2022.

Nicole Chicoine

Directrice générale / secrétaire-trésorière